

# DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

## COMMUNE LE BREUIL SUR COUZE

### CONSEIL MUNICIPAL du 21 FEVRIER 2020

Excusés : Mrs CHABANNES (procuration N. ESBELIN), BATARD, LAPORTE, MAITRE

COMPTE DE GESTION 2019 : Préparé par Mr le Percepteur d'Issoire

	Résultat de la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Budget principal				
Investissement	- 119 445,67	0	- 134 789,79	- 254 235,46
Fonctionnement	+ 263 517,10	- 134 954,67	+ 137 193,49	+ 265 755,92
<b>Total</b>	<b>+ 144 071,43</b>	<b>- 134 954,67</b>	<b>2 403,70</b>	<b>+ 11 520,46</b>

Voté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : Préparé par Mr le Maire

<b>Résultat budgétaire de l'exercice 2019</b>			
	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	573 668,80 €	865 870,60 €	1 439 539,40 €
Dépenses	827 904,26 €	600 114,68 €	1 428 018,94 €
Résultat de l'exercice			
Déficit	<b>254 235,46 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Excédent	<b>0 €</b>	<b>265 755,92 €</b>	<b>11 520,46 €</b>

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2019

## DELIBERATION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019

Restes à réaliser pour l'exercice 2019 en section investissement :	
Dépenses	- 1 428 018,94 €
Recettes	+ 1 439 539,40 €
<b>Excédent</b>	<b>+ 11 520,46 €</b>
Déficit investissement 2019	- 254 235,46 €
Restes à réaliser 2019 (R : 254 102 € R / D : 103 415 €)	+ 150 687,00 €
<b>Affectation à la section investissement</b>	<b>+ 103 548,46 €</b>
Excédent fonctionnement 2019	+ 265 755,92 €
<b>Excédent 2019 à reporter au budget 2020</b>	
<b>Section fonctionnement</b>	<b>+ 162 207,46 €</b>

Voté à l'unanimité.

### FRAIS DEPLACEMENTS DU PERSONNEL COMMUNAL

Lors de leurs déplacements, les employés communaux ont droit au remboursement de leurs frais (kilométriques, de bouche, d'hébergement et autres...) sur justificatifs, selon des taux de remboursement,

-soit de taux dérogatoire

-soit selon le régime de droit commun : frais kilométriques (barème fixe), frais de bouche (maximum : 17,50€), frais d'hébergement (maximum : taux de base = 70€, grandes villes = 90€, Paris = 100€), autres frais sur justificatifs.

Le Conseil se prononce à l'unanimité pour le régime de droit commun.

### SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU PN 58 (St Quentin)

Suite aux problèmes sur cet accès au lycée, avec de gros risques pour les transports scolaires et les véhicules de grandes dimensions, les terrains ont été achetés par le Conseil départemental pour créer une nouvelle route.

Afin de finaliser la fermeture prochaine et définitive du passage à niveau, la SNCF va lancer une DUP (Déclaration d'Utilité publique) sur laquelle la commune du Breuil doit se positionner. Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

## **DISPOSITIF CARTE FREE-PASS**

Ce dispositif permet aux jeunes de 11 à 20 ans de bénéficier de 3 chèques cadeaux de l'Office du Commerce d'Issoire (OCI) d'une valeur totale de 35 € (2x10 € et 1x15 €), à utiliser auprès des commerçants ou associations partenaires, et de réductions auprès des services communaux et intercommunaux.

La Carte gratuite, obtenue sur présentation d'un justificatif de domicile, de la carte d'identité ou livret de famille et d'une photo, est valable du 01/09 année n au 31/08 année n+1.

Le remboursement à la Ville d'Issoire est fonction de la somme correspondant au nombre de chèques cadeaux distribués (35 € par jeune), sur liste nominative des jeunes détenteurs de la carte pour vérification.

Le Conseil approuve à l'unanimité le principe ; toutefois, vu l'impact sur le budget, la décision sera prise au moment du vote de celui-ci.

## **SUBVENTION FEDER POUR CHAUDIERE A BOIS A L'ECOLE**

Pour obtenir cette subvention, la commune doit fournir un dossier avec factures ; la subvention ne prenant pas en compte les 5% de retenue habituels, cela représente une perte de 4837€, le Maire propose de spécifier que « Pour des formalités administratives liées à l'octroi de la subvention allouée par l'Europe (FEDER) pour la création de la chaufferie, il ne sera pas appliqué de retenue de garantie sur les montants réglés aux entreprises. En conséquence, le chapitre 5.1 - « Garantie financière » du CCAP de cette opération est donc annulé. », sans que cela entraîne de problème pour garantie de parfait achèvement ni décennale

Le Conseil adopte à l'unanimité cette proposition.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- problème de chiens : suite à des accidents dus à des morsures, une information a été faite auprès des propriétaires (Madame la Garde Champêtre + Gendarmes) ; les victimes sont appelées à déposer plainte à la Gendarmerie

- rue de la Tour (trous dans la chaussée) : dès que son chantier sera terminé, le riverain s'est engagé à remettre la chaussée en état.

**Portes ouvertes de la nouvelle station d'épuration :  
le samedi 29 février (10-12h et 14-16h)**

**Vino Lembron : 29/02 et 01/03 au lycée agro-environnemental**

A l'issue de ce dernier Conseil municipal, le Maire a tenu à remercier chaleureusement l'ensemble des Conseillers municipaux pour leur implication et leur travail assidu, tout au long du mandat, au service des habitants de la Commune.